Le SIMORGH
Centre formation Di Nardo

# Catalogue de formation

Le Simorgh, 100 chemin de l'aumône vieille, Actiburo 3b 13400 Aubagne
Téléphone : 04.13.12.52.59 mail : formation@sophropaca.com site : www.lesimorgh.com
Siret : 793 692 534 00019, NAF 8559B, Organisme de formation professionnelle. NDA 93131918313

# Information

**Le SIMORGH**
**Centre de Formation Di Nardo**
100 Chemin de l'Aumône Vieille, actiburo 3B 13400 Aubagne Téléphone : 04.13.12.52.59
Mail : formation@sophropaca.com
Site du centre : www.lesimorgh.com
Siret : 793 692 534 00019 NAF : 8559B
N° déclaration préfectorale : **93131918313** - cet enregistrement ne vaut pas agrément del'Etat. (Mention légale)

Le centre travaille en partenariat avec l'**Ecole de Sophrologie PACA.**

ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Site : www.sophropaca.com

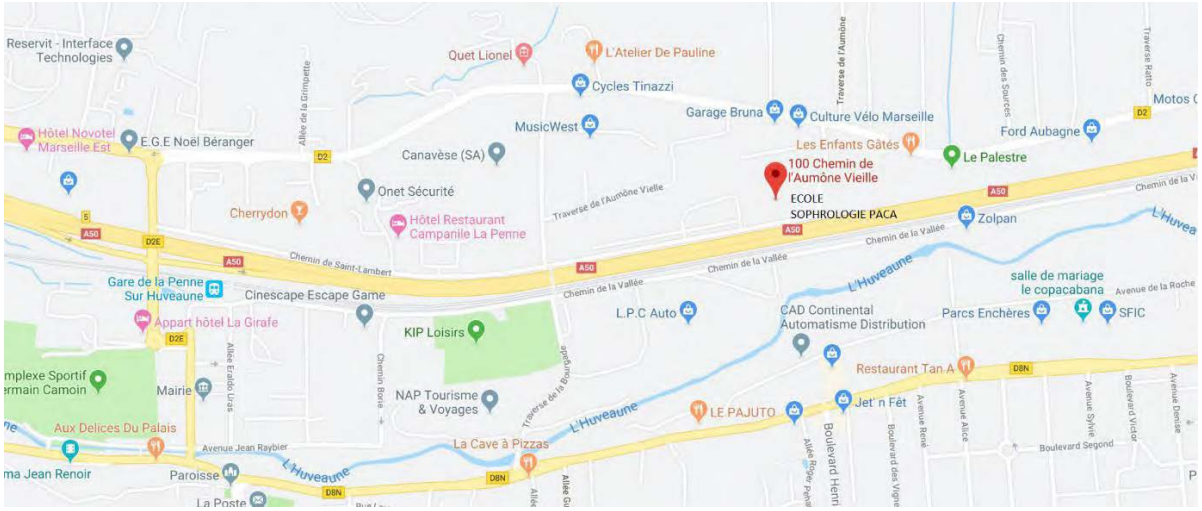

# Sommaire

**Assurance qualité – nos engagements** ..... 4
**L'équipe pédagogique** ..... 7
**Liste des partenaires Handicap** ..... 8
**Modalités pédagogiques.** ..... 10
**Modalités d'inscription formation** ..... 11
**L'environnement** ..... 12
**Les formations complémentaires pour Sophrologue** ..... 13
- **Cycle supérieur en Sophrologie** ..... 14
- **Formation sophrologie pour les enfants et les adolescents** ..... 17
- **Sophrologie et Gestion de la Douleur** ..... 18
- **Formation sophrologie et sexologie** ..... 19
- **Sophrologie et trouble DYS** ..... 20
- **Formation sophrologie et sport** ..... 21

**Les Formations en thérapie alternative** ..... 23
- **Formation Praticien en Hypnose** ..... 24
- **Formation aux principes des soins* énergétiques et initiation au LaHoChi** ..... 25
- **Découverte de la sophrologie** ..... 26
- **Formation REIKI niveau 1 (usui)** ..... 27
- **Formation initiation Lithothérapie** ..... 28
- **Sophrologie et l'énergie** ..... 29
- **Ateliers L'Odyssée du Rêve** ..... 30

**Règlement intérieur** ..... 31
**Contrat de formation** ..... 32
**Condition générales de vente** ..... 34
**Récapitulatif des formations et dates** ..... 35

# ASSURANCE QUALITE - NOS ENGAGEMENTS

Le centre de formation le SIMORGH propose des formations complémentaires aux métiers de Sophrologue et des formations en thérapie alternative.

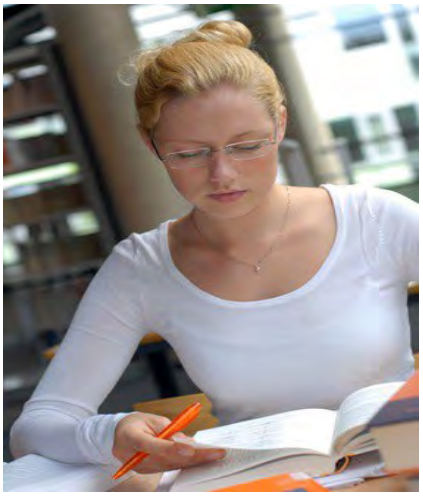

Les compétences théoriques, techniques et pratiques acquises tout au long des formations ont été conçues pour vous permettre d'avoir des connaissances complètes et complémentaires dans votre évolution **professionnelle.**

L'enseignement est basé sur la pratique, ce qui permet d'avoir une meilleure acquisition.

Le centre de formation le SIMORGH, soucieux des règles déontologiques et légales de l'exercice des thérapies alternatives.

***Découverte, conquête, transformez-vous !***

**« La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information »** Albert Einstein

# Le Simorgh

La symbolique du nom Le Sîmorgh est représenté par un oiseau dans la mythologie, le Guide intérieur, révélant notre moi profond et le lien indissociable nous unissant au monde.

Le Sîmorgh symbolise l'âme qui préexiste au corps et se retrouve emprisonnée dans la cage du corps matériel. Oubliant peu à peu son état libre originel, sa quête consistera à se souvenir de sa nature première pour parvenir à se libérer des entraves du corps et s'envoler vers le monde spirituel.

L'oiseau est ici la contrepartie céleste du moi terrestre. Il nous invite autant qu'il nous aide à accomplir notre ascension

Le Sîmorgh est censé rappeler notre existence céleste antérieure. Il est à la fois l'objet de notre quête et celui qui nous rappelle notre exil dans le monde matériel.

Tout cheminement initiatique nécessite l'abandon du plumage (c'est-à-dire l'obligation de se dépouiller des habits de l'égo), celui de toute la création et de l'être profond de l'ensemble des êtres vivants la composant ; chacun devenait alors pour lui un livre ouvert révélant le secret intime de son être, permettant ainsi de déchiffrer tous les symboles et de percer les mystères de la création.

En premier lieu, il importe de devenir un observateur conscient de la Réalité afin de ne plus se laisser distraire par les phénomènes de la route (les illusions du monde sensible transmises par nos sens). Il souligne enfin la nécessité de prendre conscience de la dualité inhérente à notre monde. A ce stade, les contraires s'apprivoisent. Elles sont perçus au même instant, avec la même force. Nous voyons et nous ne voyons pas. C'est à la fois le jour et la nuit, et ce n'est ni le jour, ni la nuit.

Quand nous regardons le Sîmorgh, nous voyons le Sîmorgh. Et si nous portons notre regard sur nous-mêmes, nous voyons que nous-mêmes sommes le Sîmorgh. Nous formons en réalité qu'un seul être

La connaissance du Sîmorgh permet de découvrir son moi spirituel et donc de se connaître soi-même.

Le Sîmorgh incarne la figure de l'Esprit saint et de l'ange de l'humanité, guide des mondes supérieurs devant guider chaque pèlerin dans sa quête et sa compréhension des hautes vérités spirituelles. Le Sîmorgh est donc ici la Face ou l'interface par laquelle le divin se manifeste à l'homme.

Le Sîmorgh est donc le guide de l'âme, la protégeant dans ce monde tout en visant à lui faire reprendre conscience de son existence céleste antérieure et à l'initier aux hautes connaissances spirituelles. Il permet de remettre l'exil de l'âme en ce monde matériel et de sa "remontée" aux mondes spirituels supérieurs, lui permettant simultanément de découvrir le sens vrai de son être.

L'élévation de la conscience, la conscience que nous avons de nous et aussi des personnes qui nous entourent.

Nous pensons que la vie ou nous-même sont ce que nous faisons, et pensons et que plus je fais, plus je serais heureux, et finalement nous nous apercevons que nous avons beau remplir notre vie : de Maison, Voiture, Enfants, Réussite professionnel etc..... Cela ne nous rend pas heureux, nous perdons l'instant présent.

Revenir à l'instant présent et sortir du schéma de la consommation à outrance, voilà l'idée du **vrai bonheur**.

# L'équipe pédagogique

Les formations sont assurées par des professionnels installés, certifiés, partenaires de l'école. L'ensemble de notre équipe est composé de spécialistes dans leur domaine d'intervention. Ils déploient un savoir-faire, un esprit et des valeurs qui vous permettront la réussite de votre projet.

**L'équipe :**

**Laurent Di Nardo :** formateur, Sophrologue, directeur et fondateur de l'école de Sophrologie P.A.C.A. et directeur du centre de formation Le Simorgh.
Diplômé de l'Ecole Française de Sophrologie. Suivi post-formation.

**Delphine Di Nardo :** Sophrologue, Hypnothérapeute, Maître Reiki/LaHoChi

**Radu Chisa :** Sophrologue, Hypnothérapeute,

**Stéphane RAFFALLI :** Sophrologue diplômé de l'école de sophrologie PACA Diplômé DEJEPS Moniteur de tennis, BPJEPS Activités physiques pour tous « J'enseigne et je pratique le tennis en club, depuis plus de 40 ans, en loisirs, en compétition et encore à ce jour. Etant jeune, j'ai côtoyé le haut niveau (National) et j'entretien aujourd'hui encore des liens dans la sphère tennistique du haut niveau, ce qui me permet entre autres d'échanger sur des retours d'expériences autour de la pratique sophrologique pour les sportifs. J'accompagne des sportifs, en club : Tennis, athlétisme, handball, sur des cycles de pratique de la sophrologie, dans le but d'améliorer leur état d'être, leurs performances.»

**Stéphanie Sanna :** professeur des écoles, sophrologue diplômée de l'Ecole de Sophrologie PACA. Relaxation de Geneviève Manent pour les enfants et les adolescents.

**Paulette Daubié :** Infirmière Diplômée d'Etat depuis 2005. Sophrologue Diplômée de l'école de Sophrologie PACA en 2011, spécialisée en gestion du poids, peurs et anxiété. Intervenante en IFSI à Marseille pour les étudiants Infirmiers dans le cadre du module "soins relationnels et Sophrologie".

Cette liste n'a pas de caractère contractuel : le SIMORGH se réserve le droit de la modifier dans l'intérêt même de la formation.

## Accueil des personnes handicapées en formation :

Référent tuteur : laurent Di Nardo

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation **d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps** (cf. en annexe article D 323-10-1 du code du travail créé par décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006… De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (pre-requis, statut…) et de traitement que les autres personnes en formation.

Le public visé est constitué des personnes inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005, à savoir :
Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex reconnaissance COTOREP)

Les accidentés du travail dont l'incapacité permanente est au-moins égale à 10%
Les titulaires d'une pension d'invalidité
Les pensionnés de guerre ou assimilés
Les titulaires d'une Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
Les titulaires d'une Carte d'Invalidité

Les jeunes de 16 à 20 ans porteurs d'un projet d'apprentissage et bénéficiant d'une notification de droits délivrés par la CDAPH

Néanmoins, l'action peut aussi concerner :
Tous les salariés du secteur privé, bénéficiaires le la loi du 11 février 2005

Procédure d'accueil en entretien individuel:

-Examiner le projet sans à priori
-identifier les limitations fonctionnelles
-Evaluer les implications sur le projet
-Chercher les compensations possibles
-Prendre une décision partagée avec la personne concernée.

Lors de cet entretien, nous nous efforcerons dans la mesure du possible de nous adapter sur :

- les rythmes et les temps de formation,
- les modalités pédagogiques, contenus, supports outils,
- l'aménagement des règles générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation,
- l'aménagement de l'environnement,
- l'aménagement de la structuration de l'équipe pédagogique.

Nous pouvons accueillir toutes les personnes dans nos locaux (une aide à la porte d'entrée pour les personnes en fauteuil)

# Liste des partenaires Handicap

Le centre de formation Le Simorgh s'engage pour informer et orienter les personnes en situation de handicap :

Voici la liste des acteurs et interlocuteurs que vous pouvez solliciter pour construire votre projet de formation et d'accès à l'emploi :

Au niveau local :

**Cap Emploi :** développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

Deux grandes missions : Accompagnement vers l'emploi et accompagnement dans l'emploi

Site internet : Cap emploi (asso-heda.org)

**L'Agefiph :** vous accompagne dans vos démarches vers l'emploi et propose des aides financières dont vous pouvez bénéficier à travers son réseau de partenaires.

de 9h à 18h au 0 800 11 10 09 (appel gratuit depuis un poste fixe). Un service est également disponible pour les personnes sourdes et malentendantes.

Site internet : www.agefiph.fr

Au niveau national :

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Site internet : Accueil - FIPHFP

La Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA)

Site internet : CNSA | Site d'information institutionnelle et professionnelle de l'aide à l'autonomie

La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS);

Site internet : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) - Ministère du Travail, de l'Emploiet de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

La Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

Site internet : MSA - Handicap, solidarité et insertion

# Les modalités pédagogiques

## L'approche pédagogique

La formation a pour objectif le développement de vos capacités professionnelles et dans ce cadre nous travaillons en petit groupe **d'une quinzaine de personnes.**

Nous utilisons une approche phénoménologique. Pour cela les formations sont basées sur un apprentissage par l'action. Nous ne sommes pas dans une logique consistant à dire comment il faut faire, mais dans des activités de découverte et de structuration progressive de l'action.

Vos connaissances seront enrichies par la verbalisation et l'échange des vécus (démarche phénoménologique).

Chaque session des animations vous permettra de développer votre apprentissage, d'être plus présent au cours (moins d'idées parasites), de mieux mémoriser, d'avoir une meilleure concentration et de mieux intégrer.

Notre approche méthodologique et pédagogique permet aux élèves d'expérimenter et d'être guidés vers le plaisir d'apprendre pour une véritable intégration.

**Pour cela le centre vous donne un accès privé au site internet** www.lesimorgh.com **où vous trouverez les cours théoriques et les cours de pratiques enregistrés en vidéo live différé et toute les fiches de cours*.**

Nous autorisons les élèves à enregistrer les cours, cela vous permet de revivre les exercices et de vous les approprier.

* les accès sont ouverts pendant un an après votre formation, possibilités d'abonnement annuel.

# Evaluation des formations

• Une évaluation de la satisfaction des participants est réalisée systématiquement en fin de chaque module, permettant d'assurer une amélioration continue des prestations.
• Une évaluation des capacités construites pendant la formation, répondant en outre aux exigences de l'Administration (article L6353-1 du Code du Travail). Evaluation orale et/ou écrite vérifiant l'intégration des connaissances théoriques et techniques pour une bonne pratique des méthodes étudiées transférées en milieu professionnel (selon les sessions : questionnaire, QCM, protocole de mise en œuvre des pratiques, test d'auto-évaluation…). Le formateur est toujours vigilant à encourager le participant, dans une méthode interactive, afin d'améliorer ses aptitudes d'intégration et d'assimilation.

- une attestation de formation est remise au stagiaire.

# Les modalités d'inscription aux formations

Nous accordons une importance particulière et personnalisée à l'accueil de nos stagiaires.

- A la réception de votre inscription, nous vous adressons un message e-mail confirmant votre inscription (titre du stage, date, lieu…). Et dix jours avant le début de votre stage, nous vous adressons par mail un dossier complet de renseignements pratiques nécessaires à une bonne participation : nom du formateur qui assurera les cours, lieu exact du déroulement du stage avec plan d'accès et moyens de transport, l'heure de convocation et les horaires de la session.

Prenez soin lors de votre inscription de nous signaler les indications sur votre santé, que vous jugerez utiles pour rester en conformité avec nos critères de qualité pédagogique.

## Inscriptions

- **Salariés d'établissements**

Nous consulter pour établir une convention de formation

- **Particuliers à titre individuel**

- Adressez-nous votre contrat d'inscription individuelle (p. 31) accompagné d'un chèque de 30% du prix du stage, à titre d'arrhes. Le solde de la formation est à régler le premier jour de la session (il sera encaissé en fin de session).

Les arrhes ne sont pas restituées en cas de désistement.

Les Tarifs sont applicables pour les inscriptions établies du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2023.

# L’environnement

## Le Centre de formation Le Simorgh c’est :

- Des locaux climatisés s’étendant sur une surface de 300 M², à 5 minutes de la sortie de A50 la Penne sur Huveaune et de son parking.
- 3 salles de cours dont une entièrement équipées pour la théorie et la pratique.
- Chaque salle de cour est équipée d’écran pour la diffusion de PowerPoint ou de vidéos.

- 1 salle de Restauration équipée qui permet de prendre ses repas sur place dans de bonnes conditions.
- 1 salon aménagé pour la détente, propice aux pauses des intercours.

Le centre de formation Le Simorgh c’est aussi des moyens humains :

- Une équipe pédagogique formée de professionnels qualifiés qui vous proposeront la possibilité d’un suivi psychologique et (ou) Sophrologique.

# Formation complémentaire pour Sophrologue

### Niveau de connaissances préalables :

Les formations sont réservées aux Sophrologues ou ceux qui ont suivi un cursus de sophrologie. (Photocopie du diplôme ou attestation de formation).

Voir page 24 pour les formations aux thérapies alternatives

# Formation Cycles Supérieurs

La formation aux cycles supérieurs est proposée en quatre modules de deux jours sur les 8 degrés de la relaxation dynamique.

Les modules comportent : 1 stages de 2 jours soit un total effectif de 16 heures de formation. Elle est organisée pour un effectif de 15 stagiaires.

Horaires : de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 **Date : dernière page du document**

**Intervenant** : Laurent Di Nardo, Directeur du Centre de formation le Simorgh et de l'école de Sophrologie PACA, Sophrologue, formateur.

Les moyens pédagogiques :

- Pratique pour découvrir la technique, développement du protocole et intégration par la mise en pratique
- Echanges, réflexions et partage à partir du vécu des participants.
- Documentation contenant le développement de la théorie et des techniques remise à chaque participant

Tarif de base par modules de 2 jours : 450€ (Etablissement - Entreprise - Opco (transition pro paca, Anfh,…….))
Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier par modules de 2 jours : 350€ (30% (arrhes)+ le solde début formation)

Une fois la formation effectuée vous avez la possibilité de venir refaire la formation autant de fois que vous le souhaité au tarif de 25 euros la journée (inscription par SMS au 0662730808)

## Formation Relaxation Dynamique 5 et 6

### Objectifs :

Développer l'approche de la sophrologie avec les énergies de l'être humain, au niveau des sons sur les différentes structures.

### Contenu pédagogique :

- Le son, les vibrations sonores ; (bol chantant et voix), la Vivance cellulaire, approche vibratoire et énergétique. La Résonance
- Les structures énergétiques et la force de la conscience
- Protocole pratique RD5 & RD6.
- Pour une intégration par la pratique de ces deux degrés, vous pouvez venir refaire le module autant de fois que vous le souhaitez pour 25€ la journée (réservation par sms 0662730808).

# Formation Relaxation Dynamique 7 et 8

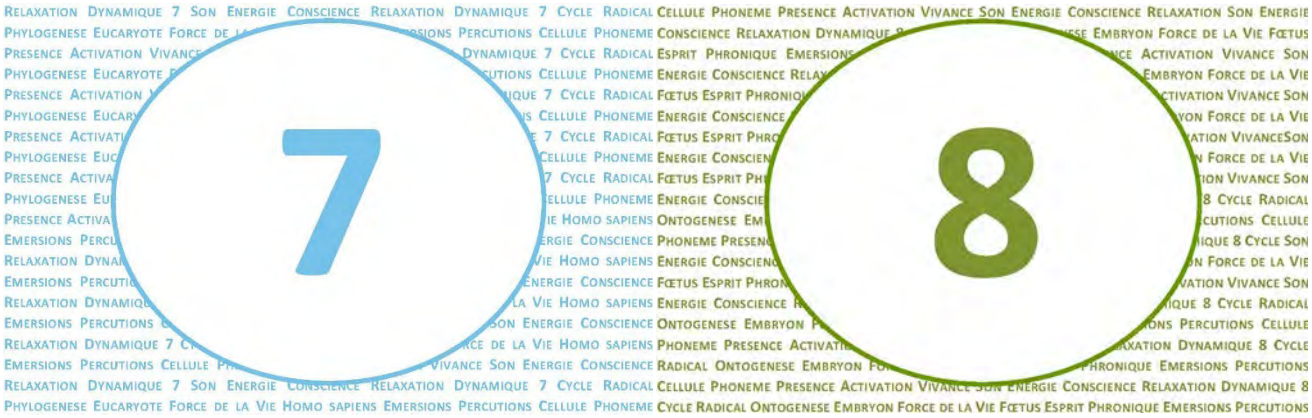


## Objectifs :

Développer l'approche de la sophrologie avec les énergies de l'être humain, au niveau des sons sur les différentes structures, deuxième partie.

## Contenu pédagogique :

- Le son, les vibrations sonores ; (bol chantant et voix), la Vivance cellulaire, approche vibratoire et énergétique. La Résonance
- Les structures énergétiques et la force de la phylogenèse et l'ontogénèse
- Protocole pratique RD7 & RD8.
- Pour une intégration par la pratique de ces deux degrés, vous pouvez venir refaire le module autant de fois que vous le souhaitez pour 25€ la journée (réservation par sms 0662730808).

## Formation Relaxation Dynamique 9 et 10

**Objectifs :**

Développer l'approche de la sophrologie avec les énergies de l'être humain, au niveau des sons sur les différentes structures, troisième partie.

**Contenu pédagogique :**

- Le son, les vibrations sonores ; (bol chantant et voix), la Vivance moléculaire
- **RD9,** La marche de la liberté existentielle, liberté d'être soi, liberté d'agir selon ses choix, ses valeurs profondes, **RD10,** La vivance de la tridimensionnalité des objets
- Protocole pratique RD9 & RD10.
- Pour une intégration par la pratique de ces deux degrés, vous pouvez venir refaire le module autant de fois que vous le souhaitez pour 25€ la journée (réservation par sms 0662730808).

## Formation Relaxation Dynamique 11 et 12

**Objectifs :**

Développer l'approche de la sophrologie avec les énergies de l'être humain, au niveau des sons sur les différentes structures, quatrième partie.

**Contenu pédagogique :**

- Le son, les vibrations sonores ; (bol chantant et voix), la Vivance moléculaire, approche vibratoire et énergétique. La Résonance
- **RD11,** La vivance de la tridimensionnalité des êtres, **RD12,** nouvelle quotidienneté, nouvelle vie, être la
- Protocole pratique RD11 & RD12.
- Pour une intégration par la pratique de ces deux degrés, vous pouvez venir refaire le module autant de fois que vous le souhaitez pour 25€ la journée (réservation par sms 0662730808).

# Formation sophrologie pour les enfants et les adolescents

## Objectifs :

- Pratiquer, vivre et ressentir la **relaxation** ainsi que les notions de sophrologie afin de déchiffrer les messagescorporels, émotionnels et sa façon de penser.
- Explorer et utiliser la **sophrologie** en tant qu'instrument pour conduire les enfants et les adolescents vers leur détente intérieur.
- L'objectif étant **d'aider les enfants et les adolescents à reconnaître leurs capacités** dans le but d'arriver à leurpropre **épanouissement**.
- Connaître et mettre en pratique les outils étudiés tout au long de votre activité en tant que sophrologue

## Contenu pédagogique :

Jour 1

- Etude des techniques de base de relaxation et de sophrologie par un système de jeu (individuel, en binôme, en groupe).
- Développement psychologique et physique de l'enfant et de l'adolescent
- Apport de la sophrologie pour l'intégration du schéma corporel par l'enfant et l'adolescent
- La technique d'accompagnement psychologie humaniste et positive.
- Le dessin d'enfant dans la séance de sophrologie
- Comment transférer une séance de sophrologie destinée aux adultes pour les enfants et les adolescents.
- Les supports utilisés : danse, mandala, mime, expression corporelle, contes et histoires….

Jour 2

- Apprentissage de techniques pour améliorer la concentration, la mémorisation
- Apprentissage de techniques pour développer la confiance en soi et l'estime de soi
- Apprentissage de techniques pour gérer le stress et les émotions
- Comprendre et repérer les troubles dys, les troubles attentionnels et d'hyper activité, la précocité chez l'enfant etl'adolescent.
- Prise en charge par la sophrologie des troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent.

Jour 3 et 4

- Rappel et approfondissement des techniques précédentes.
- Création de séances types pour les enfants par tranche d'âge en fonction de thématiques.
- Savoir utiliser ces techniques dans le cadre professionnel et monter un projet avec une institution, un groupe scolaire,un centre de loisirs.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Notre pédagogie se base essentiellement sur des concepts issus de la sophrologie ainsi que des techniques de relaxation pour les enfants et les adolescents présentés par Geneviève Manent.
- L'apprentissage se décompose en 80% de pratique et 20% de notions théoriques. Vérification des précepte, apprentissage des références bibliographiques pour accroître ses connaissances.
- Echanges et réflexions concernant les expériences vécus par les participants.
- Mise en situation et participation active des étudiants lors de simulation de séance afin d'améliorer leur autonomie.
- Une documentation complète et récapitulative sera remise à chaque stagiaire.

**Intervenant :** Stéphanie Sanna, professeur des écoles et sophrologue diplômée de l'Ecole de Sophrologie PACA.

*"Je suis formée également à la relaxation pour les enfants et les adolescents par Geneviève Manent. Je pratique la sophrologie et la relaxation comme un art de vivre au quotidien depuis une dizaine d'années. J'enseigne la sophrologie et la relaxation dans de nombreux contextes : dans ma classe, auprès de particuliers ou au sein d'entreprises."*

**Tarifs :** Tarif référentiel : Etablissement - Entreprise – Opco : 550€

Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier : 490€.

La formation n'est pas accessible en VAE

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : 2 stages de 2 jours soit un total de 32 heures effectif de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 14 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

**Dates : dernière page du document**

# Formation Sophrologie et Gestion de la Douleur

## Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur la douleur et ses mécanismes physiologiques.
- Savoir reconnaitre et évaluer les différents types de douleurs pour une meilleure prise en charge.
- Aborder, approfondir et comprendre les relations entre le corps et l'esprit. Les « maux » du corps par rapport aux « mots » de l'âme.
- Etre capable d'adapter les différentes techniques de sophrologie en fonction de la douleur pour guider et accompagner au mieux le patient.

## Contenu pédagogique :

- Définition de la douleur
- Les voies de la douleur
- Les différents types de douleurs ; Douleurs aigues, douleurs chroniques, Douleurs physiques, douleurs psychiquesLa crise migraineuse et les céphalées de tensions
- Les composantes de la douleur : Sensorielle, Cognitive, Emotionnelle, Comportementale
- Les conséquences de la douleur
- Les outils d'évaluation de la douleur
- Nous verrons ensemble comment adapter la relaxation et les différentes techniques de sophrologie pour contrôler et améliorer la prise en charge des douleurs aigües et chroniques.
- Apprentissage de techniques pourgérer les lombalgies, dorsalgies. - Apprentissage de techniques pour dépister les premiers signes de la migraine

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Les outils utilisés sont issus de la sophrologie et des formations spécifiques sur la gestion de la douleur
- Echanges, réflexions et partage à partir du vécu des participants.
- Documentation contenant le développement de la théorie et des techniques remise à chaque participant

**Intervenant :** Paulette Daubié, Infirmière diplômée d'état et Sophrologue Diplômée de l'école de Sophrologie PACA.
Je pratique la relaxation et la sophrologie dans le centre de Dialyse ou je travaille. Je me suis formée à la gestion de la douleur, Formation Douleur et prise en charge non médicamenteuse Paris 2014. Je me suis formée également à la gestion du poids, des addictions, des peurs angoisses et anxiété. Je pratique la Sophrologie auprès des particuliers, à domicile et en Institut de Soins Infirmiers.

**Tarifs :** Tarif référentiel : Etablissement - Entreprise – Opco : 450€
Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier : 375€.

La formation n'est pas accessible en VAE

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : 3 jours soit un total de 24 heures effectif de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 14 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

**Dates : dernière page du document**

# Formation sophrologie et sexologie

## Objectifs :

- Guider et accompagner les adolescents et adultes dans leur sexualité.

## Contenu pédagogique :

- Évolution de la sexualité/l'âge (avec des notions fondamentales liées à la sexualité)
- Une partie anatomie - physiologie (comprendre le fonctionnement)
- Une partie sur la prise en charge sexologique (comprendre et faire le lien avec la sophrologie)
- Une partie sur les dysfonctions sexuelles et les propositions possibles de prise en charge sophrologique

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Les outils utilisés sont issus de la sophrologie
- 80% de pratique et 20% de théorie. Expérimentation des outils, références bibliographiques pour approfondir ses connaissances.
- Echanges, réflexions et analyses à partir du vécu des participants

**Intervenant :** Radu CHISA, sexologue, sophrologue, praticien en hypnose ericksonienne

**Tarifs :** Tarif référentiel : Etablissement - Entreprise – Opco : 300€

Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier : 250€.

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : 2 jours soit un total de 16 heures effectif de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 14 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

**Dates : dernière page du document**

# Formation Sophrologie et troubles Dys ©SophroDys – 2018

Les troubles Dys (ou troubles spécifiques des apprentissages) concernent 6% des enfants d'une même classe d'âge. Il s'agit d'enfants d'âge scolaire (à parti de 4 ans) pour lesquels les troubles ont été dépistés et diagnostiqués. Ils impactent le langage et la communication orale et écrite en contexte scolaire mais ont aussi des conséquences sur le développement psycho-affectif de l'enfant, ses relations familiales et sociales.
La sophrologie permet d'accompagner ces enfants sur plusieurs plans :

- L'aspect physique, corporel : gestion du stress et des tensions corporelles, détente et respiration
- L'aspect psychologique et affectif : estime de soi, confiance, acceptation des difficultés, gestion des émotions
- L'aspect cognitif : concentration et présence, mémorisation et apprentissage, disponibilité aux apprentissages, préparation aux évaluations et examens
- L'aspect relationnel : gérer ses relations avec les autres quand on se sent « différent », accepter de demander et de bénéficier d'aide

Le sophrologue peut intervenir à son cabinet ou à domicile auprès de ces enfants soit en individuel (demande parentale). Il peut aussi proposer des petits groupes sous la forme d'ateliers ponctuels ou plus réguliers (au cabinet ou dans des lieux plus spécifiques comme les établissements scolaires). Il offre un accompagnement spécifiquement adapté aux problématiques des enfants présentant un trouble DYS. Il connait ces différents troubles, leur diagnostic, leur prise en charge pluridisciplinaires et leurs conséquences sur le vécu psychologique et socio-éducatif de l'enfant.

## Objectifs :

- Se spécialiser dans l'accompagnement des troubles Dys.

## Contenu pédagogique :

Connaissance des troubles Dys (définition, types, dépistage, diagnostic, prise en charge pluridisciplinaire, conséquences scolaires et psychosociales, adaptations pédagogiques, cadre législatif)
Maîtriser les techniques sophrologiques spécifiquement adaptées à l'enfant présentant des troubles Dys
Accompagner l'enfant et son entourage dans l'acceptation et la compensation de ses difficultés, favoriser son bien-être et son autonomie.
Historique rapide de la sophrologie, définition et principales difficultés, fréquence, dépistage et prévention, prise en charge pluridisciplinaire, adaptations pédagogiques et moyens de compensation, aspects émotionnels et psychologiques, place des médecines naturelles.
Sophrologie et troubles Dys
Apports et limites de la sophrologie, prise en charge en fonction des troubles, prise en charge en fonction de l'âge, nombre et fréquence des séances.
Montage de séances de sophrologie : Exemples – terpnos logos – approche ludique, durée / timing, pratiques principales, exercices spécifiques, exercices et jeux annexes à proposer.
Etudes de cas, mise en situation par petits groupes, soumission de situations et cas personnels.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Cours théoriques, travaux pratiques avec études de cas, jeux de rôles.
- Outils pédagogiques
- Manuel de formation (support informatique)
- Programme

**Intervenant :** Stephanie Caputo, sophrologue

**Tarifs :** Tarif référentiel : Etablissement - Entreprise – Opco : 300€
Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier : 250€.

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : 2 jours soit un total de 14 heures effectif de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 14 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

**Dates : dernière page du document**

# Formation sophrologie et sport

## Objectifs :

- Connaître les principes de base de la préparation mentale chez le sportif
- Développer ses connaissances autour de la sophro-pédagogie sportive
- Intégrer une démarche dans l'accompagnement sophrologique du sportif.

## Contenu pédagogique :

**Jour 1**

- Qu'est-ce que la préparation mentale ? Pourquoi se préparer mentalement ? (Interactions mental - physique - émotions)
- En quoi la sophrologie peut-elle aider dans la préparation mentale ?
- La sophrologie dans le sport et la compétition
- Sophrologie « boite à outils » ? Ou sophrologie vectrice de transformation de l'individu ?
- Quelle démarche adopter pour un accompagnement efficace ? Environnement, motivation, objectifs, importance de la récupération …

**En pratique :** Le stress du sportif - Les émotions - La concentration - La confiance - La récupération

**Jour 2**

- Le monde du sport en FRANCE
- Organisation du sport en France
- Structures du sport de haut niveau
- Etat des lieux de la préparation mentale
- Sports individuels : centrage sur la personne, l'individu.
- Sports collectifs : Valeurs de groupe, cohésion de groupe

**En pratique :** Développer son schéma corporel pour aller plus loin dans sa pratique, La respiration alliée au mouvement pour retrouver de la fluidité, Ancrages et routines chez les sportifs

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Les outils utilisés sont issus de la sophrologie
- 8 séances de pratique en deux jours. Expérimentation des outils, références bibliographiques.
- Echanges, réflexions et analyses à partir du vécu des participants

**Intervenant :** Stéphane RAFFALLI : Sophrologue diplômé de l'école de sophrologie PACA, Diplômé DEJEPS Moniteur de tennis, BPJEPS Activités physiques pour tous «

- J'enseigne et je pratique le tennis en club, depuis plus de 40 ans, en loisirs, en compétition et encore à ce jour.
- Etant jeune, j'ai côtoyé le haut niveau (National) et j'entretien aujourd'hui encore des liens dans la sphère tennistique du haut niveau, ce qui me permet entre autres d'échanger sur des retours d'expériences autour de la pratique sophrologique pour les sportifs.
- J'accompagne des sportifs, en club : Tennis, athlétisme, handball, sur des cycles de pratique de la sophrologie, dans le but d'améliorer leur état d'être, leurs performances.

**Tarifs :** Tarif référentiel : Etablissement - Entreprise – Opco : 300€

Convention de formation à demander par mail : formation@sophropaca.com

Tarif particulier : 250€.

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : 2 jours soit un total de 16 heures effectif de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 16 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Dates : **dernière page du document**

# Découverte de la Sophrologie

## Objectifs :

- Découvrir la pratique de la sophrologie

## Contenu pédagogique :

- Mise en pratique des 4 techniques de bases de la sophrologie (relaxation dynamique 1 à 4)
- Pratique des techniques spécifiques : Sophro attention, sophro déplacement du négatif, sophro présence du positif, sophro activation vitale, sophro stimulation imaginative

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Pratiquer les grandes techniques de la sophrologie.
- Développer l'utilisation du dictaphone pour prolonger l'apprentissage.
- 8 séances de pratique en deux jours. Expérimentation des outils.
- Echanges, réflexions et analyses à partir du vécu des participants.

**Intervenant :** Di Nardo Laurent

**Tarifs :** Tarif particulier : 150€.

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : 2 jours soit un total de 12 heures effectif de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 16 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

**Dates :** **dernière page du document**

# Sophrologie et l'énergie

## Objectifs :

- Découvrir les techniques énergétiques sophrologique

  Je vous propose un stage pratique de séance de sophrologie pour découvrir l'énergie.

  De passer de l'univers de la matière à l'univers de l'énergie.

  Le monde est en train de changer et les anciennes croyances vont disparaitre.

## Contenu pédagogique :

Venez découvrir et pratiquer les techniques soit le samedi (6h de pratique) ou dans un week end de 12 heures de pratique ou vous vivrez les séances en direct et vous pourrez les refaire chez vous car nous les enregistrerons en direct (un lien youtube vous seras fournis par mail ).

- Sophro harmonisation cœur cerveau
- Sophro libération ha
- Sophro harmonisation chakra
- Sophro bol chantant
- sophro akea
- sophro chant
- Sophro auto guérison
- et d'autres animations à découvrir

Par groupe de quatre ou cinq je mettrais la lampe pandora pour certaine animation

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Mise en situation pratique avec des exercices de sophrologie.
- Echanges, réflexions à partir des expériences des participants.

**Intervenant :** Laurent Di Nardo

**Tarifs :** Tarif particulier : 75 € le samedi et 150€ le week end

## Jours et horaires :

L'action de formation comporte : soit 1 jour de 6h ou 2 jours de 12h de formation.
Elle est organisée pour un effectif de 14 stagiaires.
9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00.

**Dates : dernière page du document**

# Règlement intérieur

Le présent Règlement Intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux différents stages organisés par le centre de formation **Le Simorgh** dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.
Définitions : - le centre de formation Le Simorgh sera dénommé ci-après "centre"
- les personnes suivant la formation seront dénommées ci-après "stagiaires"
- le directeur de la formation du centre sera ci-après dénommé "la direction".

**Article 1 : Dispositions Générales**
Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du Travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

**Article 2 : Respect des locaux et des biens**
Chaque stagiaire et formateur s'engage à veiller aux locaux et aux matériels mis à leur disposition. Toute dégradation volontaire sera à la charge de la personne. D'autres salles pouvant être occupées par d'autres intervenants, les stagiaires se doivent de respecter une certaine réserve et une certaine discrétion afin de ne pas causer de gêne.

**Article 3 : Respect des personnes**
Chacun s'engage à respecter physiquement et verbalement l'ensemble des personnes qu'il pourra rencontrer au sein de l'organisme.

**Article 4 : Téléphone portable**
Tous les téléphones portables doivent être éteints complètement pour éviter toute sonnerie dans les locaux.

**Article 5 : Horaires, retard**
Il est demandé à tous les stagiaires d'arriver au moins 10 min avant le début des cours. En cas de retard, il est demandé aux stagiaires d'attendre la fin de l'exercice afin de ne pas le perturber.

**Article 6 : Absences**
Une présence régulière à la formation est demandée à chacun des stagiaires. Les absences devront être justifiées au centre et seront communiquées aux organismes financeurs et employeurs.

**Article 7 : Cigarette**
En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du centre. Un cendrier est à votre disposition à l'extérieur, veillez à y jeter essentiellement vos mégots, il est formellement interdit de l'utiliser comme poubelle ( paquet de cigarette, gobelet, mouchoir …….)

**Article 8 : Boissons et nourritures**
La consommation des boissons et nourritures est limitée au local pause-café, seules les bouteilles d'eau sont acceptées en salle de cours.

**Article 9 : Sécurité**
Les stagiaires devront s'interdire d'introduire dans l'école toute personne étrangère sauf accord préalable de la direction.

**Article 10 : Arrêt en cours de stage**
Pour les stagiaires qui, pour des raisons personnelles, ou pour toute autre raison dépendante de leur volonté (Actes médicaux, changements professionnels, familiaux, déménagement, etc.) seraient amenés à interrompre leur stage, **le règlement de la formation reste dû dans sa totalité**. Pour les stagiaires qui, pour des raisons de force majeure indépendantes de leur volonté (Changement professionnel imposé, actes médicaux d'urgences), seraient amenés à interrompre définitivement leur formation (Sans possibilités de reprendre l'année suivante), un remboursement des stages restantes sera accordé au prorata des heures non suivies, il sera déduit de ce remboursement un montant forfaitaire de 50€ par stage tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation. Ce remboursement ne pourra intervenir que sur présentation de justificatifs écrits faisant acte de force majeure ou de décisions imposées par des tiers ne permettant pas au stagiaire de poursuivre sa formation, ni de la reporter à l'année suivante.

**Article 11 : Droit à la propriété intellectuelle**
L'ensemble des cours, documents, textes rédigés par le centre et mis à disposition sous forme de fiches de cours ou de fichiers informatiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation de l'auteur.

**Article 12 : Dispositions diverses**
En cas de perturbation du déroulement du stage de formation ou de sa durée pour cas de force majeure (grève des transports, intempéries, maladie du formateur ……) le centre se réserve le droit d'annuler le stage et de le reporter à une date ultérieure.
Le centre, se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation 15 jours avant le début du stage. L'acompte sera restitué en cas d'annulation du stage du fait du centre.
Le centre s'engage à donner une formation conforme au contrat ou à la convention établie. Au cas où le stagiaire quitte le stage de formation avant le terme prévu, il lui est remis, à sa demande, un certificat de présence attestant la période pendant laquelle l'intéressé a suivi le stage de formation. L'inscription a 1 ou plusieurs stages de formation vaut adhésion au présent règlement intérieur.

**Article 13 : Sanctions**
En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction pourra décider des sanctions à appliquer. Celles-ci pourront aller de l'avertissement, à la suspension temporaire de deux jours maximum, jusqu'à l'exclusion définitive. En aucun cas une suspension ou une exclusion ne pourra donner lieu à un remboursement du ou des stages de formation. Aucune sanction, autres que les observations verbales, ne pourra être prononcé sans que les garanties de procédure aient été observées. L'avertissement, dûment motivé, sera notifié individuellement et par écrit. Lorsqu'il est envisagé de prendre une sanction qui a une incidence immédiate sur la présence du stagiaire en stage, ce dernier sera convoqué pour entretien par lettre recommandée ou lettre remise contre décharge. L'exclusion définitive ne pourra intervenir qu'après réunion entre l'intéressé et la direction.

**Article 16 : Litiges**
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.
**Je soussigné(e)** (NOM, Prénom), ……, **déclare accepter le présent règlement et m'engage à le respecter.**
**A Aubagne, le** ……../……/…….. **Signature :**

MAJ le 11/12/2021

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

**Pour les inscriptions à titre particulier**

Entre les soussignés : **Le Simorgh, 100 Chemin de l'Aumône Vieille, Actiburo 3B, 13400 Aubagne** déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131918313 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Et d'autre part,

## Le stagiaire

**NOM:** ……..……**Prénom:** ……..……
Date de naissance : ……..…….. Profession dans l'entreprise : ……
Adresse: ….……..…….
……
Code postal ……..……Ville ……
Téléphone: ……..……..… Portable: ……..……..…….....……
Email:……..…@……..……..…..……

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.6353-3 du Code du travail.

## ARTICLE 1er : Objet, Organisation de l'action de formation

En exécution du présent contrat, le Centre de formation **Le Simorgh** s'engage à organiser la (les) action(s) de formation intitulée(s) suivante(s) :

| Intitulé | Date (voir page 35) | Jour | Heures | Tarif | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Exemple : Relaxation dynamique 5 et 6 | 5 DECEMBRE 2024 | 4 jours | 32h | 590,00 € | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | **Total =** | |
| | | | **Acompte 30% =** | | |

## ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques et organisation des actions de formation

La prestation de formation entre dans la catégorie des actions imputables prévues par les articles L. 6313-1 et suivants du Code du Travail (actions d'adaptation, de développement des compétences, de promotion professionnelle, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances…)
Les conditions générales, les objectifs, la méthode pédagogique, le programme détaillé, les moyens pédagogiques et techniques, les titres-diplômes-références des enseignants, la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, les moyens permettant de suivre l'exécution de

l'action de formation figurent sur les pages de la documentation du Centre de formation « Le Simorgh » ainsi que dans le « Règlement Intérieur », et dont le stagiaire déclare avoir pris connaissance et adhéré avant de souscrire au contrat.
En cas de défection d'un formateur programmé, due à un cas de force majeure, le centre de formation **Le Simorgh** s'engage à essayer de le remplacer, par un autre formateur aux qualités et expériences pédagogiques équivalentes.
**Validation** : A l'issue de la formation et en fonction de son évaluation il sera délivré au stagiaire une attestation de formation.

## ARTICLE 3 : Organisation et durée

Un stage est composé de jour de formation en présentiel, voir le nombre de jour et heures de formation dans le tableau article 1. Il est organisé pour un effectif de 16 stagiaires maximum.
**Lieu :** Centre de Formation Le Simorgh, 100 chemin de l'aumône vieille Actiburo 3B, 13400 Aubagne.
**Horaires** : voir la fiche de la formation pour les horaires.

## ARTICLE 4 : Niveau de connaissances préalables

Voir dans la fiche de la formation susvisée (tableau article 1 intitulé) pour les informations demandées à l'inscription.

## ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix du stage de formation est fixé voir tarif dans le tableau de l'article 1.
Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné.
Ces tarifs sont applicables pour les inscriptions établies du 1er juillet 2021 au 1er Novembre 2024.
Afin de valider l'inscription, le stagiaire effectue un premier versement de 30% à titre d'arrhes.
**Le paiement du solde du stage sera effectué, pour des raisons pratiques, le 1er jour du stage.**

## ARTICLE 7 : Interruption de la formation

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation mentionnée à l'article 1, Le centre de formation Le Simorgh devra rembourser au stagiaire les sommes perçues indûment de ce fait (article L.6354-1 alinéa 1 du code du travail).
En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et l'ensemble du règlement de la formation reste due.
Les arrhes pourront être reportées sur une autre session, sur demande du stagiaire, dans la limite d'une année, moins un montant de 50€ pour frais de dossier, et si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début de la formation.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat majorée d'un montant de 100€ tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation.
Le centre de formation Le Simorgh, se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation 15 jours avant le début de la session. Les arrhes seront restituées en cas d'annulation de la session du fait du centre de formation Le Simorgh.

## ARTICLE 8 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Marseille, le ……/…../……

Pour le stagiaire,
(Nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme,

Organisme non soumis à la TVA (article 261-4-4è du code général des impôts)

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1- GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le SIMORGH et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par le centre de formation le SIMORGH, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.
Le terme " le SIMORGH " désigne : le centre de formation Di Nardo
Le terme "Client" désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales.

## 2- INSCRIPTION

Toute inscription de formation ne prend effet qu'à la signature du contrat de formation et paiement des frais d'inscriptions ou de la convention de formation ou à la réception de la prise encharge par un OPCO.

## 3- CONVOCATION

Une convocation avec les données relatives à la session de formation (intitulé, dates, horaires, lieu etc.) est adressée au client par Mail trois semaines avant le début de la formation. le SIMORGH ne peut être tenue responsable de la non réception de la convention chez le client notamment en cas d'absence d'un ou plusieurs des participants à la formation. Il appartient au client de s'assurer de l'inscription des participants et de leur présence à la session de formation initialement prévue.

## 4- CONDITIONS FINANCIERES

### TARIFS

Les tarifs de la formation sont exonérés de TVA (Exonération de TVA en vertu de l'article 261 - 4 - 4 °a du CGI).

### CONDITIONS DE PAIEMENT

Les frais de formation pour les inscriptions à titre personnel sont de 30% (à l'inscription et le solde au début de la formation).
La facturation d'une formation entreprise comporte un acompte de 50% du montant total à la signature de la convention et le solde à la fin de la formation.
Toute formation commencée est due dans son intégralité.
Les règlements peuvent être effectués par chèque ou virement. Tout retard de paiement peut faire l'objet de pénalités au-delà de 30 jours après la réception de la facture.

### PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR UN OPERATEUR DE COMPETENCE (OPCO)

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation ; de l'indiquer à l'organisme organisateur le SIMORGH, et de s'assurer du paiement de l'organisme qu'il aura désigné. Si la prise en charge de l'OPCO est partielle, la différence sera facturée au client.
Si le SIMORGH n'a pas reçu l'attestation deprise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, l'organisme se réserve le droit de facturer l'intégral du montant de la formation au client.
En cas de non règlement de l'OPCO, quelque en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

## 5- ANNULATION D'INSCRIPTION A L'INITIATIVE DU CLIENT OU DU PARTICIPANT

Le client se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation dans un délai de 10 jour après la signature du contrat ou de la convention de formation. Passé ce délai, le SIMORGH une indemnité du montant total de la formation. Exception en cas de force majeur sur justificatif seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat majorée d'un montant de cents euros tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation. Toute annulation doit obligatoirement faire l'objet d'un recommandé AR pour être valable.
Pour toute inscription faite dans les 10 jours précédant le début de l'action de formation/stage, le client, en signant le contrat ou la convention, renonce à son droit de rétractation et les conditions d'annulation qu'il implique.
En cas de non-participation ou d'abandon d'un stagiaire, la totalité du montant de la formation est à la charge du demandeur de formation au titre de dédommagement (exception en cas de force majeur sur justificatif).
Les sommes facturées, selon l'article suivant ne pourront être imputées sur les budgets de formation continue.

### ANNULATION OU REPORT À L'INITIAVE DU SIMORGH

Le SIMORGH se réserve le droit d'annuler une action de formation ou de la reporter à une date ultérieure.
Dans ces circonstances, le client ou les participants individuels sont prévenus au minimum une semaine avant le début de la formation (exception en cas de force majeur sur justificatif), et ne supportent aucun frais lié à l'annulation ou au report. Ils ne peuvent, par ailleurs, réclamer aucune indemnisation de la part du SIMORGH.
En cas de report, l'entreprise ou les participants individuels ont le choix entre le remboursement de la somme versée ou l'inscription pour une action de formation ultérieure.

## 6- NATURE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

L'action de formation est dispensée conformément aux objectifs et au programme du catalogue de formation du SIMORGH ou du projet sur mesure validée avec le client.
La formation est constituée d'apports théoriques présentés par le(s) intervenant(es) choisi(es) par le SIMORGH, lesquels peuvent être matérialisés dans des supports personnalisés délivrés aux participants. Elle est également susceptible d'être réalisée au moyen d'exercices pratiques durant lesquels les participants s'engagent àrespecter les consignes qui leur sontdonnées par le(s) formateur(s) et à avoir un comportement n'engendrant aucun risque pour les autres participants, eux-mêmes, ou les biens.
Les connaissances acquises font l'objet d'une évaluation continue ou en fin de formation. Les modalités d'évaluation sont définies par le SIMORGH ou par les autorités publiques ou privées dans le cas des référentiels.
La validation de la formation se caractérise par la délivrance d'une attestation de formation, voire d'un document officiel dans le cas des référentiels, mais éventuellement d'un avis sur les connaissances ou aptitudes des participants face aux objectifs de la formation. Tout action de formation fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction des participants dans l'objectif d'amélioration constant des actions de formation le SIMORGH

## 7- LIMITES DE MISSION

Pour tout formation intra-entreprise, le client s'engage à ce que les matériels, équipements ou installations soient conformes à la réglementation applicable. le SIMORGH ne pourra être tenu pour responsable du fonctionnement et de l'exploitation de ceux-ci ; et sa responsabilité ne pourra, dans ces conditions, en aucun cas être engagée àquelque titre que ce soit (dommages accidents etc.).
Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre de son intervention de formation sera susceptible d'engager sa responsabilité. le SIMORGH contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les différents risques susceptibles d'engager sa responsabilité. Le client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux intervenants du SIMORGH et pour tout accident ou incident dont la Responsabilité lui incomberait.

## 8- PRESENCE DES PARTICIPANTS

Les participants sont dans l'obligation de signer les feuilles d'émargement qui leur sont remis par le SIMORGH pour faire preuve de leur participation à l'ensemble des enseignements de l'action de formation. Toute inscription à une formation inter- entreprise vaut acceptation des horaires définis pour cette action.

## 9- CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Le ou les intervenant(s) le SIMORGH sont tenus au secret professionnel et s'engage à ne divulguer aucune information sur l'entreprise, ses stagiaires ou les participants à titre personnel dont il aurait pu avoir connaissance lors de sa mission. Cette obligation s'applique tant à l'égard des tiers que des salariés de l'entreprise cliente et se prolonge au- delà de la mission sans limite de temps.

## 10- PROPRIETE INTELLECTUELLE

La documentation remise des actions de formation et l'accès internet au site www.lesimorgh.com reste la propriété intellectuelle du SIMORGH. Référence Loi du 11 mars 1957 (article 40 et 41) :« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants-cause est illicite ».

## 11- DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige